

édito

Ce nouveau numéro d'AMF en bref est consacré à l'actualité liée au Covid-19.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.



PAYEZ VOTRE COTISATION EN LIGNE

Ce qu'il est possible de réaliser sur notre site www.amf-sam.fr :

- Payer votre cotisation en ligne via notre solution de paiement sécurisé en collaboration avec la Société Générale,
- Souscrire votre contrat, le signer ainsi que procéder à son règlement,
- Consulter vos documents dans votre espace Sociétaire,
- Choisir la dématérialisation afin de ne plus recevoir de courrier.



Retrouvez chaque trimestre l'AMF en bref sur votre site internet, www.amf-sam.fr



COVID-19
CORONAVIRUS

Une crise sanitaire majeure

Dans un contexte difficile et anxiogène, les réseaux comptables ont fait face et leur action a été reconnue par le Ministre des Comptes Publics.

Même si le régime de Responsabilité a été suspendu dans le cadre de l'État d'Urgence Sanitaire (à ce jour du 12 mars au 11 août 2020), pour toutes les opérations comptables en lien avec la crise Covid-19, vous avez travaillé dans des conditions cumulant risque personnel et professionnel pour l'ensemble des autres opérations.

Nous serons à vos côtés lorsque la Cour des Comptes et les Chambres vérifieront les comptes 2020 pour s'assurer de la prise en compte réelle des contraintes que vous avez connues.

Cette crise sanitaire qui précède une crise économique d'une très grande ampleur, bouleverse l'agenda, le rythme et même le fondement des réflexions ou actions en cours concernant la Responsabilité des Comptables, la nouvelle organisation de leurs réseaux et pas seulement à la DGFIP.

Cette crise implique que les acteurs de la profession, les Associations Comptables, nourrissent ensemble une réflexion approfondie sur l'évolution des métiers, la Responsabili-

té des acteurs, et la portent vers les pouvoirs publics et la Cour des Comptes.

En effet, cette crise ne résout en rien les difficultés que nous connaissions et les risques courus par les Agents Comptables.

Cet automne, le Conseil d'Administration devra se prononcer sur les mesures tarifaires 2021, et sur le niveau de ristourne concernant les contrats 2020, à l'issue d'un exercice dont la sinistralité ne sera pas modifiée dans ses fondamentaux (le premier trimestre s'inscrivant dans la sinistralité exceptionnelle de 2019) mais dont les déclarations de sinistres seront en partie décalées vers les exercices suivants.

Nous vous tiendrons informés des choix qui seront retenus.

Grâce à une organisation reposant sur le télétravail et un présentiel réduit, tout a été mis en œuvre dès le 17 mars pour assurer la continuité du service aux Sociétaires (souscription des contrats, traitement des sinistres).

Nous poursuivons, dans cette période de déconfinement, en vous recommandant de nous saisir par messagerie à webamf@amf.fr ou par téléphone au **0972 672 670**.



En chiffres

Résultats AMF au 30 avril 2020



288 672 sociétaires

310 982 contrats

• **267 674** contrats GPMT

« Garanties de Protection Mutualiste Pour Tous »

• **18 278** contrats MPAP

« Multigaranties Professionnelles des Agents Publics »

• **19 232** contrats APIC Régisseurs

• **5 798** contrats APIC Comptables



Site Web

Résultats AMF au 30 avril 2020

595 affaires nouvelles ont été souscrites directement sur le site, dont **64%** APIC Régisseurs et **36%** APIC Comptables, soit **57%** de la production globale.



712 contrats ou avenants ont été signés électroniquement et **571** cotisations ont été réglées par un paiement en carte bleue.



Le site web – un atout à l'heure de la dématérialisation

Le numérique ainsi que la dématérialisation sont devenus des enjeux mais aussi des atouts dans notre société.

A ce titre, l'AMF a mis en place ces dernières années une stratégie de dématérialisation afin de permettre à ses salariés de pouvoir travailler à distance sans que cela n'affecte la qualité des procédures qui incombent à un acteur de l'assurance.

La grève des transports en communs du mois de décembre 2019, mais plus encore la crise sanitaire du Coronavirus ont permis à l'AMF de consolider ses acquis en matière de travail à distance, d'assurer à bien sa mission d'assureur des Comptables publics et des Régisseurs en maintenant des indemnisations rapides par virement.

Les mesures de déconfinement à effet du 11 mai 2020 permettent une reprise partielle de l'économie et de ses services. Néanmoins, la situation nécessite encore de favoriser le télétravail de nos collaborateurs et de privilégier les moyens de dématérialisation afin de limiter les risques de diffusion du virus.

L'AMF vous propose un site internet moderne et bénéficiant de fonctionnalités totalement dématérialisées. Vous êtes de plus en plus nombreux à utiliser les services de notre site et nous vous en remercions.

Au regard de la situation nous vous invitons à continuer de favoriser le paiement de votre cotisation depuis votre espace Sociétaire et la prise de contact avec nos services via la messagerie webamf@amf.fr.

L'équipe AMF

L'AMF est l'assureur de référence du risque professionnel des Comptables et des Régisseurs.

Vous pouvez contacter le « Pôle Sociétaires » via la messagerie webamf@amf.fr ou au : **0 972 672 770** Service gratuit
+ prix appel

Ou encore consulter le site de l'AMF qui vous est entièrement dédié : www.amf-sam.fr

Des newsletters vous apporteront tout au long de l'année, les actualités de la **SGAM Matmut**, et de l'**AMF**.
AMF, Société d'assurance mutuelle à cotisations variables, 784 394 397 00029. Entreprise régie par le Code des Assurances,
111 rue du Château des Rentiers - 75013 PARIS.